

Convention « IUT de Belfort-Montbéliard - BTS TPIL (techniques Physiques pour l'Industrie et le Laboratoire-Mesures Physiques) »

Entre les soussignés

L'Institution Sainte Marie, située 40 faubourg des Ancêtres, 90006 Belfort, représentée par Madame Marie Pierre CANAL, Directrice

Et

L'IUT de Belfort-Montbéliard, et plus particulièrement la licence professionnelle « Capteurs, Instrumentation, Métrologie » (CIM), situé 19 Avenue Maréchal Juin 90000 Belfort, représenté par Olivier PREVOT, Directeur

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 : Objet de la convention :

En vue de la valorisation de filières porteuses d'emplois, il a été décidé de renforcer les liens entre la section du BTS Techniques Physiques pour l'Industrie et le Laboratoire-Mesures Physiques (TPIL) et la licence professionnelle CIM de l'IUT de Belfort-Montbéliard qui est l'un des prolongements du BTS.

Article 2 : Engagements de L'Institution Sainte Marie

Les enseignants du BTS TPIL de l'Institution Sainte Marie s'engagent à :

- Informer tous les étudiants de la présente convention et assurer, ou faire assurer, auprès d'eux la présentation et la promotion de l'IUT de Belfort-Montbéliard et de la licence professionnelle CIM ;
- Présélectionner, en accord avec les enseignants de la licence professionnelle, les étudiants intéressés par une poursuite d'étude pour qu'ils présentent une inscription à la licence professionnelle CIM ;
- Valoriser, lors de toutes les manifestations de promotion du BTS TPIL, le cursus sur trois ans.
- Communiquer aux enseignants de la licence professionnelle CIM les bilans établis à l'issue des différentes phases d'évaluation (bulletins semestriels, par exemple) ;
- Proposer des lieux de stage ou des projets pédagogiques (notamment dans le cadre des études de projet en deuxième année) en cohérence avec ladite convention, pour les élèves pouvant prétendre à en bénéficier.

Article 3 : Engagement de l'UFC.

L'IUT de Belfort-Montbéliard et la licence professionnelle CIM s'engage à :

- Recruter, sans autre forme de sélection, les étudiants titulaires du BTS qui auront été présélectionnés par l'Institution Sainte Marie et les enseignants de la licence professionnelle ;

- Accorder un crédit de 120 ECTS pour les étudiants sélectionnés dès leurs inscriptions (sous condition d'obtention du BTS);
- Promouvoir la possibilité d'intégration à la licence professionnelle CIM par les BTS TPIL ;

Article 4 : Actions en direction des étudiants :

Plusieurs actions pourront être menées en direction des étudiants du BTS :

- Mise en place d'animations communes : visite des locaux de la licence professionnelle CIM... ;
- Actions pédagogiques menées par un enseignant de licence auprès des étudiants de BTS ;
- Utilisation de maquettes pédagogiques et de supports en lien avec le contenu de la licence professionnelle CIM ;
- Lieux de stage commun ;
- De proposer des projets techniques communs

Article 5 : Durée de validité de la convention.

La présente convention est établie pour l'année scolaire 2014 à 2015 pour un recrutement entre janvier et juin 2015. Elle est reconduite tacitement tous les ans, sauf dénonciation par l'une des parties, au moins six mois avant le début de l'année scolaire.

Article 6 : Bilan

Un rapport des actions engagées et des résultats obtenus sera établi par les enseignants du BTS et de la licence professionnelle CIM à la fin de chaque année scolaire.

Fait à Belfort le 20/01/2015

Madame Marie Pierre Canal,
Directrice de l'Institution Sainte Marie



Monsieur Olivier Prévot,
Directeur de l'IUT de Belfort Montbéliard

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier Prévot".

